

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9205**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Domaine : " Arts, Lettres, Langues " - Mention : " Information communication " spécialité "Médiation et Ingénierie culturelle : Muséologie, Arts actuels et patrimoine" (Master à finalité Professionnelle)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université de Nice, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

32 Communication et information

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplôme forme et destine les étudiants à assumer des responsabilités professionnelles dans tous les domaines de la culture où se posent des problèmes de médiation et de communication, et plus particulièrement dans les lieux patrimoniaux, les musées, mais aussi, dans les associations culturelles, les festivals... comme dans les collectivités locales désireuses de faire du patrimoine et de la culture un signe de qualité de la vie, comme un vecteur de leur développement touristique.

Compétences ou capacités évaluées :

Elles portent sur :

- 1/ La connaissance des concepts, des enjeux, des institutions et des acteurs qui structurent le champ de la communication et de l'ingénierie culturelle, singulièrement de la médiation culturelle et du management de projets culturels.
- 2/ Les éléments méthodologiques nécessaires à la conception, la direction, la communication et la gestion de projets de développement culturels :
 - Marketing, gestion et droit appliqués au champ des organisations culturelles,
 - Direction des ressources humaines,
 - Programmation, conception, management, communication et évaluation de projets,
 - Communication des organisations - (enjeux et stratégies),
 - Communication et médias.
- 3/ Les enseignements, le stage et le mémoire de stage permettent aux étudiants de personnaliser leurs itinéraires en fonction de leur projet professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La valorisation du patrimoine, les musées, les festivals, notamment dans les services de communication, de médiation, de développement de projets culturels..

dans les collectivités locales désireuses de faire du patrimoine et de la culture un signe de qualité de la vie et un vecteur de leur développement touristique.

dans les associations et les entreprises développant des projets culturels.

Agent d'artiste, Agent de développement culturel, Attaché de conservation du patrimoine, Attaché culturel, Assistant chargé de la communication pour un organisme ou un projet culturel, Assistant ou commissaire d'exposition, Assistant ou directeur de projet culturel, Chargé de communication, Chargé de mission pour un organisme ou un projet culturel, Chargé de relation de presse pour un organisme ou un projet culturel, Chercheur en muséologie, Conférencier, Conseiller d'un domaine de développement culturel pour une DRac ou une collectivité ; Directeur de galerie, Directeur de musée, Journaliste scientifique, Journaliste culturel, Médiateur du patrimoine, Responsable de centre de tourisme culturel, Responsable des affaires culturelles pour une municipalité...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

E1103 : Communication

E1105 : Coordination d'édition

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignement décrites dans la liste ci-après. Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE).

La formation dure quatre semestres et permet d'obtenir 120 ECTS.

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité.

Le master se décompose en deux semestres de master 1 (master 1 mutualisé avec plusieurs spécialités) et deux semestres de master 2.

• **Semestre 1 et semestre 2 (master 1)**

UE1 : (4 ECTS) : Méthodologie de recherche et de projets

UE2 : (6 ECTS) : Epistémologie

UE3 : (20 ECTS) : UE Optionnelles :

1 UE au choix parmi :

- (10 ECTS) : Cultures et communication
- (10 ECTS) : Arts visuels, arts littéraires, arts vivants

1 UE obligatoire pour cette spécialité

- LM1CO33 (10 ECTS) : Patrimoine, environnement et mondialisation

UE4 : (18 ECTS) : Mémoire de recherche

UE5 : (6 ECTS) : Sciences humaines et sociales / Droit et économie

UE6 : (4 ECTS) : UE Optionnelles : 2UE au choix parmi :

- (2 ECTS) : Financements culturels européens
- (2 ECTS) : Muséologie industrielle
- (2 ECTS) : Média et environnement

UE7 : (2 ECTS) : Anglais

• **Semestre 3 et semestre 4 (master 2)**

UE 1 Théories de l'art et de la médiation culturelle (120h) (15 ECTS)

UE 2 Ateliers Pratiques dans les Arts actuels et la Muséologie (72 h) 12 ECTS

UE 3 Outils de documentation et de mise en page (12h) 3 ECTS

UE 4 Ingénierie (communication, marketing, gestion) arts actuels et muséologie (72 h) 10 ECTS

UE 5 Stage et Mémoire (450h) 10 ECTS UE Outils (2 ECTS) :

- Langues vivantes (Maison des langues)
- Technologies de l'information (Service Informatique)
- Recherche documentaire (URFIST)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants - chercheurs et 2 professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants - chercheurs et 2 professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation N° 20080891 (Contrat 2008-2011) -(Habilité par arrêté ministériel en date du 12 septembre 2008

Arrêté du 8 octobre 2004 portant enregistrement au RNCP ([Lien vers le site Legifrance](#))

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.unice.fr/>

Autres sources d'information :

- Université de Nice Sophia-Antipolis : www.unice.fr

Lieu(x) de certification :

Université Nice Sophia Antipolis : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [NICE]

UFR LASH (Faculté des lettres Université de Nice Sophia Antipolis)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR LASH (Faculté des lettres Université de Nice Sophia Antipolis)

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31496